

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider la désaffectation et le déclassement de la parcelle ZD 203

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 08 septembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique, MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur NOUGUIER Emile a fait part au Conseil Municipal de sa volonté d'acheter une parcelle appartenant à la commune. Cette parcelle est d'une superficie de 100m² et se situe au Maisseret dans le hameau des Costes.

Rappel sur les biens du domaine public

Tant que le bien appartient au domaine public, il est :

- imprescriptible (il ne peut pas être prescrit)
- inaliénable (on ne peut pas le vendre)
- impossible à hypothéquer
- impossible de le louer ou de l'utiliser à un autre usage que celui du public.

Pour intégrer ces biens publics dans le domaine privé et consentir des droits dessus, par exemple pour les vendre, il est indispensable de respecter deux étapes strictes : une désaffectation de ces biens et leur déclassement.

Vu le code de la voirie routière

Vu le code des relations entre le public et l'administration

CONSIDERANT que le bien communal cadastré ZD 203 situé aux Costes, lieu-dit le Maisseret, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il a une superficie de 100m² et qu'il ne permet pas à lui seul la circulation des usagers ;

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation du bien communal cadastré ZD 203 situé aux Costes, lieu-dit le Maisseret, 05800 Aubessagne
- **DECIDE** du déclassement du bien communal cadastré ZD 203 situé aux Costes, lieu-dit le Maisseret, 05800 Aubessagne
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

